



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
17.09.09.

Date de la convocation des conseillers :  
17.09.09.

point de l'ordre du jour no:  
21-02

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance publique du 25 septembre 2009.**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff

**Absents :** Braz, Tonnar, échevins, Snel, Huss, Hannen, Zwally, Wohlfarth, conseillers  
Clement, secrétaire communal

### Le Conseil Communal;

**Objet: Acquisition d'un terrain occupé par 30 garages au lieu-dit Léon Metz**

Vu l'acte de vente administratif du 24 septembre 2009 signé entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette d'une part et Messieurs René Greisch et Maurizio Bei d'autre part, aux termes duquel la Ville d'Esch-sur-Alzette acquiert un terrain occupé par 30 garages, inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord sous le n°3092/14356, au lieu-dit « rue Léon Metz », d'une contenance de 11 a 54 ca ;

Considérant que cette acquisition se fait au prix de 461.813,- EUR ;

Considérant que l'acquisition est faite en vue d'un futur agrandissement du Centre Intégré pour personnes âgées, adjacent au terrain précité ;

Considérant que l'acquisition est donc réalisée dans un but d'utilité publique ;

Vu le plan de situation ;

Vu le procès-verbal d'expertise ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e à l'unanimité**

l'acte d'acquisition précité.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 18/11/2009  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,